

9 précautions pour éviter les intoxications

- 1 L'installation et l'entretien annuel des appareils de combustion (chauffe-eaux, chaudières, cheminées...) doivent être confiés à des professionnels qualifiés.
- 2 Les locaux où sont installés les appareils doivent être pourvus de ventilations laissées libres.
- 3 Les conduits d'évacuation des gaz brûlés doivent être impérativement ramonés chaque année.
- 4 Les appareils à charbon doivent être utilisés avec précaution quand la température est douce, pendant les périodes de redoux et de brouillard : leur tirage est alors insuffisant.
- 5 Tous les appareils doivent être utilisés conformément aux modes d'emploi des fabricants.
- 6 Les appareils **mobiles de chauffage** fonctionnant au butane, propane ou pétrole doivent être utilisés **en appoint** et comporter des dispositifs de sécurité (contrôleur d'atmosphère...)
- 7 Les appareils de chauffage de fortune sont à **exclure totalement** : braseros, four fonctionnant porte ouverte pour chauffer la cuisine....
- 8 L'arrêt anormal d'un appareil impose l'intervention d'un professionnel avant sa remise en route.
- 9 Les moteurs thermiques (véhicules automobiles, groupes électrogènes...) doivent être utilisés à l'extérieur ou dans un local **très aéré**.

les premiers gestes à faire en cas d'intoxication

Sans intervention rapide, l'accident est fatal : tout se joue en moins d'une heure !

Ne respirez pas dans les pièces polluées

Ouvrez immédiatement les fenêtres, les portes

Faites évacuer les personnes présentes

Arrêtez les appareils supposés dangereux

Appelez immédiatement un service d'urgence :

le numéro d'urgence européen : le **112**
ou les pompiers : le **18** ou le Samu : le **15**

